



COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE (CDCPP)

CDCPP(2014)5

Strasbourg, 20 février 2014

3^{ème} réunion
Strasbourg, 19-21 mars 2014

RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTIVITÉS 2012-2013

DOCUMENT POUR INFORMATION

Point 5.1 du projet d'Ordre du Jour

- Le Comité est invité à prendre note des résultats obtenus dans le cadre du programme d'activités 2012-2013.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

1. PROGRAMME : GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE PAR LES POLITIQUES DE L'EDUCATION, DE LA CULTURE ET DE LA JEUNESSE

| | | |
|------|--|----|
| 1.1 | 10 ^e Conférence des ministres de la Culture du Conseil de l'Europe (Moscou, 15-16 avril 2013) ... | 4 |
| 1.2 | Evaluation de la politique culturelle (Fédération de Russie et Turquie) | 5 |
| 1.3 | Journées européennes du patrimoine (JEP)..... | 6 |
| 1.4 | Compendium | 7 |
| 1.5 | HEREIN | 7 |
| 1.6 | CultureWatchEurope (CWE) | 8 |
| 1.7 | Forum de Marseille | 8 |
| 1.8 | Convention européenne du paysage | 9 |
| 1.9 | Convention européenne relative à la protection du patrimoine audiovisuel | 11 |
| 1.10 | Convention européenne sur la coproduction cinématographique..... | 12 |
| 1.11 | 60 ^e Anniversaire de la Convention culturelle européenne | 12 |
| 1.12 | Evénements culturels du Conseil de l'Europe..... | 13 |
| 1.13 | 30 ^e exposition d'art du Conseil de l'Europe « Soif de liberté. L'art en Europe depuis 1945 » | 13 |

2. PROGRAMME : CITOYENNETE DEMOCRATIQUE PAR L'EDUCATION, LA CULTURE ET LES POLITIQUES DE LA JEUNESSE

| | | |
|-----|---|----|
| 2.1 | Processus de Ljubljana II – Réhabiliter notre patrimoine commun..... | 14 |
| 2.2 | Projets pilotes de développement local (LDPP)..... | 15 |
| 2.3 | Projet pilote pour la réhabilitation du patrimoine culturel dans les villes historiques (programme régional de l'initiative de Kiev)..... | 15 |
| 2.4 | Evaluation de la politique patrimoniale en République de Moldova..... | 16 |

3. PROGRAMME : CULTURE ET DEMOCRATIE : DIVERSITE CULTURELLE ET DIALOGUE INTERCULTUREL

| | | |
|-----|--|----|
| 3.1 | Cités interculturelles | 17 |
| 3.2 | MEDIANE – Echanges médiatiques pour la diversité inclusive, l'anti-racisme et la non-discrimination en Europe (MEDIANE)..... | 18 |
| 3.3 | Réseau universitaire européen d'études romani..... | 19 |
| 3.4 | Ressources culturelles pour l'inclusion des Roms | 19 |

4. PROGRAMME : REpondre AUX SITUATIONS DE CRISE : SITUATIONS POST-CONFLICTUELLES ET CATASTROPHES NATURELLES

| | | |
|-----|---|----|
| 4.1 | Soutien de l'UE et du CdE à la promotion de la diversité culturelle au Kosovo* (PCDK) – Phases I et II..... | 21 |
| 4.2 | Réhabilitation du centre historique de Lorca, Espagne..... | 23 |

* Toute référence au Kosovo dans le présent document, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, doit être entendue dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sans préjuger du statut du Kosovo.

Introduction

La structure du programme d'activités 2012-2013, reproduite dans le sommaire, a été définie par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Selon le point i) des principales missions de son mandat, le CDCPP est chargé de « *superviser les programmes adoptés par le Comité des Ministres et [d']élaborer des politiques et des stratégies innovantes en matière de gestion durable des secteurs susmentionnés* ».

Les principales catégories d'activités mises en œuvre dans le cadre de nombreux projets paysagers, patrimoniaux et culturels correspondent directement aux points ii), iii) et iv) du mandat du CDCPP pour 2012-2013 :

- ii) promouvoir et assurer le suivi de l'application des conventions¹ du Conseil de l'Europe et adapter des standards et normes dans les domaines couverts par le mandat ; apporter des conseils aux Etats membres sur l'élaboration de politiques au niveau national, régional et local en utilisant des instruments appropriés du Conseil de l'Europe : examen des politiques, renforcement des capacités et activités de terrain, projets pilotes, systèmes d'information², stratégies de sensibilisation du public ;
- iii) fournir une assistance technique et monter des projets pilotes sur le terrain qui améliorent la gouvernance et les compétences en matière de culture, patrimoine culturel et développement socio-économique intégré, cohésion sociale et territoriale, renforcement de la confiance, reconstruction et développement post-conflit ;
- iv) encourager des « plateformes » d'échanges européennes et des réseaux – y compris électroniques – impliquant ensemble les acteurs pertinents des secteurs privé, public et associatif, en mettant ainsi l'accent sur une responsabilité commune à l'égard de l'environnement culturel.

Le présent document présente une synthèse des principaux résultats et de l'impact de ces projets, pour permettre au Comité d'apprécier ce qui a été accompli en 2012 et 2013 et d'évaluer dans quelle mesure il a correctement rempli son mandat.

¹ Convention culturelle européenne (STE n° 18) ; Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (STE n° 143) ; Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe (STE n° 121) ; Convention européenne du paysage (STE n° 176) ; Convention cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (STE n° 199) ; Convention européenne sur la coproduction cinématographique (STE n° 147) ; Convention européenne relative à la protection du patrimoine audiovisuel (STE n° 183), ainsi que l'élaboration de nouvelles normes nécessaires.

² Tels que le Compendium, HEREIN, ELCIS et CultureWatchEurope.

1

Programme : Gouvernance démocratique par les politiques de l'éducation, de la culture et de la jeunesse

- i) La gouvernance démocratique de la culture est renforcée, et les Etats membres reçoivent une assistance pour élaborer des politiques culturelles démocratiques à travers l'examen de politiques nationales, régionales et thématiques³ ; l'échange d'informations entre les gouvernements et la société civile est facilité par les systèmes Compendium, HEREIN, ELCIS et CultureWatchEurope.
- ii) Les conventions du Conseil de l'Europe sur le patrimoine culturel et le paysage sont promues et font l'objet d'un suivi⁴.

| Projet | Objectif | Produits et résultats | Renvoi au mandat du CDCPP |
|--|---|---|---------------------------|
| <p>1.1 Titre : 10^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres de la Culture (Moscou, 15-16 avril 2013)</p> <p>Fonction : politiques et stratégies</p> <p>Durée : la conférence se tient dans le cadre d'un accord de coopération conclu en 2009 entre le CdE et le ministère de la Culture de la Fédération de Russie. Le projet a démarré en 2011, et les opérations de préparation ont été lancées en 2012.</p> <p>Budget : € 25 000</p> <p>Couverture géographique : Etats membres du CdE. Les délégations ministérielles des 44 Etats signataires de la Convention culturelle européenne et de 2 Etats observateurs ont participé à l'événement.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Appliquer l'accord de coopération entre le CdE et le ministère russe de la Culture (2009), et les décisions respectives CDCULT/CDCPP, et CM/GR-C • Insister sur la mission du Conseil de l'Europe en tant qu'organisation paneuropéenne unique pour la coopération intergouvernementale dans le domaine de la culture, et sur son rôle pour promouvoir et établir des normes en matière de gouvernance démocratique • Mettre en avant la valeur ajoutée de la culture en tant que ressource cruciale pour le dynamisme des démocraties et la participation des citoyens, permettant de prendre en considération et de façonner l'évolution de la société et les mutations économiques en faveur de la justice sociale, et en tant que facteur clé de l'échange et du dialogue • Recenser les stratégies permettant de promouvoir et d'améliorer l'accès démocratique à la culture et la participation à la vie culturelle, ainsi que la liberté d'expression artistique, notamment grâce à des moyens numériques et en accordant une attention particulière à la contribution de | <p>Déclaration de la Conférence</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Déclaration de la Conférence présentée par les Etats parties à la Convention culturelle européenne souligne l'importance de l'accès à la culture et de la participation à la vie culturelle, qui favorisent la citoyenneté démocratique et la cohésion sociale et qui, en stimulant la diversité, l'échange et le dialogue culturels, contribuent à la stabilité démocratique. Les ministres se sont mis d'accord sur un certain nombre de principes visant à promouvoir le libre accès à la culture, la participation à la vie culturelle et la liberté de création et d'expression culturelles, et à soutenir la créativité, la diversité culturelle et le dialogue. Ils se sont engagés à encourager des politiques culturelles qui respectent ces principes, ainsi qu'une perspective de gouvernance à plusieurs niveaux et associant un grand nombre de parties prenantes. L'objectif consiste à adapter ainsi en permanence les politiques aux mutations sociales, économiques et technologiques, et particulièrement aux opportunités offertes pour l'accès à la culture et la diversité culturelle par les nouvelles technologies numériques. <p>Propositions et progrès réalisés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour améliorer la contribution de la culture à la démocratie et à la gouvernance démocratique, les ministres ont proposé, entre autres, deux mesures clés au Conseil de l'Europe : <ol style="list-style-type: none"> 1. lancer un processus de travail à moyen terme sur des indicateurs de l'impact des activités culturelles sur la démocratie, et 2. offrir une plateforme d'échanges sur l'impact du numérique sur la culture pour les décideurs, les praticiens et la société civile. • Ces deux thèmes ont été intégrés de manière mesurable et avec une vue sur les résultats dans le programme de coopération prévu dans l'exercice biennal à venir (2014-2015), et mis en œuvre en synergie avec les partenaires internationaux. | ii) |

³ Les exercices en cours (2012-2013) concernent la Turquie, la Fédération de Russie, l'Azerbaïdjan et la Moldova.

⁴ Voir la note de bas de page 1 pour consulter la liste des conventions concernées.

| | | | |
|--|---|---|------------|
| <p>Site web : http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/moscow/default_FR.asp?</p> | <p>multiples acteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Donner des orientations et émettre des recommandations quant à l'action future du CdE dans le domaine culturel, y compris en matière de coopération avec d'autres institutions internationales. | <ul style="list-style-type: none"> Les outils d'information existants du Conseil de l'Europe sont utilisés pour assurer le suivi de la Conférence de Moscou. Aussi, des liens ont été créés à cet égard avec le Forum mondial de la démocratie (Strasbourg, 27-29 novembre 2013) et la Conférence ministérielle sur les médias et la société de l'information (Belgrade, 7-8 novembre 2013) et les travaux de la Task Force sur la Gouvernance de l'Internet. La mise en œuvre des actions 1 et 2 a débuté sous la forme d'auditions d'experts en rapport avec la réunion des auteurs du Compendium 2013 et le Forum public sur le thème "Culture et démocratie à l'ère du numérique – espoirs et menaces" (Vienne, 12-14 décembre). La feuille de route pour le suivi de la Conférence de Moscou, telle qu'approuvée par le Bureau du CDCPP en octobre 2013, est respectée. Un document d'orientation initial en vue de l'élaboration du cadre d'indicateurs sur la culture et la démocratie est déjà disponible. <p>Visibilité La conférence ministérielle a donné une meilleure visibilité à l'action de l'Organisation dans le domaine de la culture. Voir également les informations présentes sur le site web de la conférence : www.coe.int/MoscowConference et sur le site du Compendium www.culturalpolicies.net</p> | |
| <p>1.2 Titre : Evaluation de la politique culturelle (Fédération de Russie et Turquie)</p> <p>Fonction : politiques et stratégies</p> <p>Durée : en cours depuis la fin des années 1980</p> <p>Budget : € 50 000</p> <p>Couverture géographique : Etats membres du CdE, aujourd'hui 30 examens de la politique culturelle nationale ont été effectués ainsi que plusieurs études sectorielles et transversales</p> <p>Site web : http://www.culturalpolicies.net</p> | <ul style="list-style-type: none"> Evaluation des politiques culturelles nationales ou régionales, ou examen thématique des politiques sectorielles et transversales A la demande des Etats membres Les évaluations permettent de formuler des recommandations conçues pour améliorer la gouvernance démocratique du secteur culturel et moderniser des secteurs politiques spécifiques, si nécessaire | <p>Conclusion de l'Evaluation de la politique culturelle de la Fédération de Russie réalisée au printemps 2013, avec sa présentation lors de la session plénière du CDCPP des 27-29 mai 2013.</p> <p>Cet exercice d'examen présente trois caractéristiques importantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Une approche innovante, avec le travail d'équipe en direct d'experts nationaux et internationaux pour produire un rapport commun unique L'examen des problèmes liés aux priorités et cadres nationaux, ainsi qu'aux politiques et besoins régionaux de la Fédération de Russie Une perspective socioculturelle élargie explorant l'innovation, la diversité, la production et la « consommation » culturelles contemporaines et le rôle potentiel des industries culturelles et créatives dans le programme national de modernisation de la Fédération de Russie <p>Trois régions ciblées – la République des Maris, l'oblast d'Omsk et l'oblast d'Oulianovsk</p> <p>Des stratégies nationales et régionales prospectives fondées sur une analyse factuelle -notamment des visites d'experts- ont été fournies aux autorités russes. La suite de l'exercice (par exemple, extension de l'examen à d'autres régions ou thèmes ; activités techniques ou stratégiques) est en cours de discussion avec les autorités.</p> <p style="text-align: center;">***</p> | <p>ii)</p> |

| | | | |
|---|---|--|------------|
| | | <p>Conclusion de l'Evaluation de la politique culturelle de la Turquie au printemps 2013 avec sa présentation lors de la session du Bureau du CDCPP en octobre 2013.</p> <p>L'examen est un exercice complet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • composé de 2 volumes : un rapport national compilé par le ministère de la Culture et du Tourisme, et un rapport d'experts indépendants • couvrant toutes les questions de gouvernance, tous les secteurs et les thèmes en rapport avec le système national d'élaboration des politiques culturelles et ses priorités (dont les politiques touristiques et patrimoniales) • couverture géographique étendue : visites d'experts dans six grandes villes et régions turques notamment Ankara, Diyarbakir, Istanbul, Izmir, Mardin et Trabzon. <p>L'examen a fourni une étude prospective et des suggestions de stratégies culturelles fondées sur l'analyse factuelle. La suite possible de l'exercice (par exemple, approfondissement de l'étude de thèmes spécifiques ou de questions politiques ; activités techniques et stratégiques) doit être débattue avec les autorités turques.</p> | |
| <p>1.3 Titre : Journées européennes du patrimoine (JEP)</p> <p>Fonction : action de terrain</p> <p>Durée : en cours</p> <p>Budget : € 400 000</p> <p>Couverture géographique : les 50 Etats membres parties à la Convention culturelle européenne</p> <p>Site web : www.jep.coe.int www.europeanheritagedays.com</p> | <p>Promouvoir chez les citoyens européens une identité fondée sur un patrimoine culturel commun, et encourager leur participation active dans la sauvegarde et la mise en valeur de ce patrimoine pour les générations présentes et futures. La mise en place d'une plateforme de communication associant les événements organisés dans les 50 Etats participants favorise les initiatives communes en matière de tourisme culturel durable et d'échanges économiques et culturels entre communautés transnationales. Il est ainsi possible d'élaborer une politique factuelle dans le domaine de la culture et du patrimoine, et de nouvelles activités culturelles.</p> | <p>Les Coordinateurs nationaux (CN) ont directement participé à la gestion du Programme cette année. 5 groupes de travail ont été constitués pour s'en charger: la collecte de données des JEP, méthodes de travail, plateforme, dimension européenne du Programme, constitution d'un public. Deux programmes de formation, mettant l'accent sur la plateforme de communication des JEP et la constitution d'un public ont été dispensés au cours de la réunion annuelle des Coordinateurs nationaux. Ces deux formations ont été très appréciées par les Coordinateurs et feront l'objet d'un suivi en 2014.</p> <p>Un certain nombre de coordinateurs ont participé à la conférence intitulée "<i>Cultural heritage and the EU-2020 strategy - towards an integrated approach</i>" (le patrimoine culturel et la stratégie " Europe 2020 " de l'UE - vers une approche intégrée), organisée par la Présidence lituanienne de l'UE les 13 et 14 novembre à Vilnius. La participation aux conférences a remplacé l'organisation d'un Forum annuel des JEP.</p> <p>Pendant la présidence arménienne du Comité des Ministres, en 2013, une initiative de lancement a été organisée à Erevan du 29 août au 1^{er} septembre. Une réunion des CN et le lancement du portail des JEP ont eu lieu sur la même période.</p> <p>Dans le cadre du Programme de travail 2013, le Portail de communication des JEP (www.europeanheritagedays.com) a été identifié comme l'un des éléments essentiels de la stratégie de communication des JEP et comme le moyen d'ouvrir la voie à la création d'une dimension européenne dans le Programme. La plateforme a été lancée en septembre 2013, ce qui a permis au grand public d'accéder aux informations d'une sélection de pays. Au total, 262 initiatives de 24 catégories différentes ont été mises en ligne. Le 14 décembre 2013, en Espagne, le portail des JEP a été salué comme un outil créatif et novateur utilisant la technologie de Microsoft.</p> | <p>ii)</p> |

| | | | |
|--|--|--|-----|
| <p>1.4 Titre : Compendium</p> <p>Fonction : politiques et stratégies</p> <p>Durée : en cours depuis la fin de l'année 1998</p> <p>Budget : € 112 000/ Budget ordinaire ; € 78 000/CV pour deux ans</p> <p>Couverture géographique : Etats membres du CdE, aujourd'hui 42 profils de pays disponibles et 45 pays participants ; évolution du projet en cours vers un système mondial d'information des politiques culturelles (World-CP)</p> <p>Site web : http://www.culturalpolicies.net/web/index.php?language=fr</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un système complet d'informations en ligne sur les politiques culturelles européennes, actualisé en permanence, pour améliorer la base factuelle servant à l'élaboration des politiques et à la gouvernance démocratique sur le plan culturel, et proposant des indicateurs sur la contribution de la culture à la démocratie (suivi de Moscou). • Fournir des points de référence clés (renseignements, comparaisons, utilisation de différents modèles et approches politiques) aux gouvernements, aux professionnels, aux chercheurs, aux organes de la société civile et aux médias actifs dans le secteur culturel. • Stimuler la coopération entre les 45 pays participants par une communauté de pratique de quelque 100 spécialistes éminents de la culture et par dix groupes de travail thématiques pour le Compendium. • Proposer la plateforme européenne pour un système mondial d'information des politiques culturelles (World-CP à l'adresse www.worldcp.org/). | <p>Mise à jour du système d'information et de suivi Compendium, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'espace du Compendium consacré aux droits culturels / à l'éthique offre des données supplémentaires et s'accompagne d'une nouvelle section sur l'accès à la culture et la participation à la vie culturelle, avec des indicateurs inédits, et ce, dans le cadre du suivi de la Conférence ministérielle de Moscou ; • De nouveaux tableaux comparatifs sont proposés sur la diversité culturelle et les politiques axées sur dialogue ainsi que les enjeux correspondants ; • Les acquis culturels du Conseil de l'Europe, les tendances relevées dans les législations et politiques nationales, et les recommandations issues du programme d'examen des politiques culturelles nationales font l'objet d'un « suivi » ; • L'espace consacré aux cités interculturelles est mis à jour et remanié ; • L'espace sur les statistiques culturelles comprenant la collecte et l'évaluation de données comparatives sur la population, la participation, les marchés, l'emploi et les financements est mis à jour ; • Des ajouts au système Compendium de type Wiki sont effectués, et des forums de discussion établis pour la communauté de pratique du Compendium sur les <i>médias sociaux</i> (Facebook, Youtube et LinkedIn) ; • Visibilité renforcée du système: plus de 500 000 visites sur les pages du site, célébration du 15^e anniversaire du système Compendium lors de la réunion des experts à Vienne, sous la présidence autrichienne du CM (décembre 2013); en rapport avec un forum public sur le thème "Culture et démocratie à l'ère du numérique – espoirs et menaces" ; • Les fonctions multilingues du système ont été mises en œuvre (versions française et allemande) ; • Le système mondial d'information sur les politiques culturelles (World-CP), supervisé par la FICAAC (http://www.worldcp.org/) et fondé sur la méthodologie du Compendium, a rapidement progressé (nouveaux profils Asean). | ii) |
| <p>1.5 Titre : HEREIN</p> <p>Fonction : politiques et stratégies</p> <p>Durée : en cours</p> <p>Budget : € 130 000</p> <p>Couverture géographique : Etats membres du CdE</p> <p>Site web : www.coe.int/herein</p> | <p>HEREIN met en relation les représentants nationaux des ministères responsables des politiques culturelles patrimoniales, sous l'égide du Conseil de l'Europe. Ce réseau facilite la coopération des Etats européens, leur permet de développer plus avant des politiques et pratiques de patrimoine transversales et coordonnées, et encourage une responsabilité partagée envers le patrimoine.</p> <p>L'une des principales missions de ce réseau consiste à produire des rapports sur les politiques nationales du patrimoine avec l'aide du système HEREIN, dans le but d'améliorer leur cohérence, leurs ressources et leur comparabilité. HEREIN constitue un point de repère</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Le réseau HEREIN compte aujourd'hui 44 Etats membres, dont 42 ont déjà nommé des coordonnateurs nationaux ; • Une nouvelle activité conforme aux nouvelles orientations du CdE a été élaborée, avec la participation des coordonnateurs nationaux rassemblés dans des groupes d'experts ; • Des groupes de travail renforcés par des coordinateurs nationaux ont contribué à l'élaboration des futures initiatives de promotion et de communication, et au travail initial de définition d'indicateurs pour l'évaluation des "valeurs sociales et économiques du patrimoine". • L'élaboration du système HEREIN est achevée. Conçu pour faciliter la publication en ligne de rapports standard sur les politiques culturelles du patrimoine, l'outil est opérationnel et disponible pour les coordonnateurs nationaux ; • Une nouvelle édition des rapports sur les politiques nationales du patrimoine, fondée sur le questionnaire du système HEREIN 3, a été réalisée par la plupart des 42 Etats membres actifs. | ii) |

| | | | |
|---|---|--|-----|
| | important pour les organismes gouvernementaux, les professionnels, les chercheurs et les organisations non gouvernementales actives dans le domaine du patrimoine culturel. | | |
| 1.6 Titre : CultureWatchEurope (CWE) Fonction : politiques et stratégies Durée : en cours depuis 2009 Budget : € 28 000 Couverture géographique : Etats membres du CdE Site web : www.Hotopics.net | Création d' 1) une plateforme d'accès commune pour les systèmes d'information du CdE dans le domaine de la culture, du patrimoine, des médias et de l'environnement (Compendium, HEREIN, OEA et bientôt, ELCIS), 2) un espace interactif d'échange sur les questions politiques d'actualité pour les gouvernements, la société civile et les praticiens (site web HOTopics), 3) un espace d'analyse et de réflexion sur les questions sensibles (conférences annuelles de CWE, articles Hot Topic) | <ul style="list-style-type: none"> Les recherches sur l'accès et la participation à la vie culturelle, menées sous l'autorité du CWE pour éclairer les politiques en faveur de la démocratie, ont débouché en 2012 sur des propositions visant à établir des indicateurs européens sur la participation à la culture et éventuellement un index. Ces recherches ont été poursuivies via les travaux de la Conférence des ministres de la Culture du Conseil de l'Europe (Moscou, avril 2013) et de la conférence 2013 du CWE organisée sous la forme d'un forum public sur le thème « Culture et démocratie à l'ère du numérique – espoirs et menaces » (Vienne, 13 décembre 2013). Un portail de la gouvernance culturelle, HOTopics, a été lancé en 2012, avec pour thème « Les nouveaux médias et la participation culturelle ». La définition de ce portail sera affinée à la lumière des impératifs de travail dérivés du Plan d'action de la Conférence ministérielle 2013, à Moscou, et des besoins généraux de la Direction. | ii) |
| 1.7 Titre : Forum de Marseille (France), 12-13 septembre 2013 Fonction : principes et valeurs Durée : 2013 Budget : € 100 000 Programme conjoint CdE/CE Couverture géographique : Etats membres du CdE Site web : www.coe.int/faroconvention | Organisé dans le cadre du plan d'action pour la Convention de Faro : <ul style="list-style-type: none"> Tirer de l'expérience de terrain menée à Marseille une interprétation de la <i>Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société</i> (Faro) qui souligne ses aspects les plus innovants ; Offrir à travers des exemples pratiques une référence commune aux initiatives patrimoniales permettant de faire face aux problèmes sociétaux spécifiques de l'Europe ; Encourager la ratification de la Convention de Faro ; Lancer une campagne d'information et des activités de suivi pour appuyer l'application des principes de la Convention de Faro. | Réalisé dans le cadre du Programme conjoint de l'Union européenne (DG-EAC) et du CdE. L'approche privilégiée par le " Forum de Marseille " était doublement innovante : premièrement, la réflexion a été menée par un panel international dont les membres représentaient une variété d'origines géographiques comme de fonctions : plus d'une trentaine de pays étaient représentés par des ambassadeurs, des parlementaires, des fonctionnaires internationaux, des ONG et de simples citoyens. D'autre part, le panel a été invité à faire l'expérience concrètement sur le terrain des initiatives citoyennes en cours, à s'en imprégner afin de s'interroger sur ce qu'elles permettraient de généraliser dans une perspective européenne. Les conclusions proposent: <ul style="list-style-type: none"> Trois "notions" qui constituent une référence commune liée aux "valeurs sociales du patrimoine". Ces notions sont les suivantes: i) la citoyenneté s'appuie sur une communauté elle-même ancrée dans un territoire; ii) la cohésion sociale est refondée sur des modalités de participation et d'implication, et iii) la démocratie locale est renforcée par le développement des capacités d'action de la société civile. Ces notions seront exploitées dans la mise en œuvre de la Convention. Elles encouragent la poursuite de réflexions (à organiser dans le cadre des "Balades de Faro") permettant à la fois de développer les différents aspects qui définissent la valeur sociale du patrimoine, et d'entreprendre | ii) |

| | | | |
|--|--|---|------------|
| | | <p>l'analyse des autres valeurs du patrimoine (économiques, culturelles, politiques) en mettant en œuvre la même approche innovante qu'à Marseille;</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'organisation d'ateliers permettant de vérifier ou d'enrichir dans diverses villes européennes la pertinence des notions formulées dans les "Conclusions de Marseille"; • La mise en place d'un réseau réunissant les initiatives reconnues se référant à la <i>Convention-cadre</i>; • L'offre d'"applications" (savoirs-libres) labélisées " Faro " pour encourager la mise en œuvre d'initiatives se réclamant des principes de la <i>Convention-cadre</i>; • La tenue de séminaires de promotion susceptibles de lancer des débats nationaux en vue de la ratification de la <i>Convention-cadre</i>; <p>Ces actions, et d'autres, pourront se développer de manière à orienter les politiques publiques dans les Etats membres qui auront ratifié la <i>Convention-cadre</i>, mais pourront aussi être répliquées partout en Europe, dans toutes les villes et régions, et même au-delà, en se référant au cadre commun défini à Marseille.</p> | |
| <p>1.8 Titre : Convention européenne du paysage</p> <p>Fonction : principes et valeurs</p> <p>Durée : traité international</p> <p>Budget : € 108 000</p> <p>Couverture géographique : Etats membres du CdE</p> <p>Site web : www.coe.int/Conventioneuropennedupaysage</p> | <p>Reconnaissant que le paysage est partout un élément important de la qualité de vie des populations (dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien), la Convention a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement du paysage, et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine.</p> | <p>Produits du suivi de la mise en œuvre de la Convention La Convention européenne du paysage est aujourd'hui ratifiée par 38 Etats membres du CdE et signée par deux autres.</p> <p>Résultats du suivi de la mise en œuvre de la Convention</p> <p>1. Application de l'article 10 – Suivi de la mise en œuvre de la Convention</p> <ul style="list-style-type: none"> • 7^e Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage sous la présidence andorrane du Comité des Ministres, Strasbourg, 26-27 mars 2013 • Rapport / Addendum / Conclusions <p>2. Prise en compte du Préambule de la Convention</p> <ul style="list-style-type: none"> • Publication des actes de la 10^e réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe sur les « Paysages multifonctionnels », Portugal, 20-21 octobre 2011 • Rapport sur « paysage et loisir » <p>3. Application de l'article 5 – Mesures générales</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Mise en place des procédures de participation du public</i> : Organisation de la 12^e réunion des Ateliers et Symposium international de la CEMAT - « Visions pour l'Europe du futur sur la démocratie territoriale : le paysage comme nouvelle stratégie de l'aménagement du territoire... une autre manière de voir le territoire en impliquant la société civile... » Publication des actes • <i>Intégration du paysage dans les politiques</i> : publication de « Facettes du paysage », Editions du Conseil de l'Europe (Intégration du paysage dans les politiques). • <i>Intégration du paysage dans les politiques</i> : Publication des actes de la 9^e réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe sur « <i>Paysage et infrastructures pour la société</i> », Cordoue (Espagne), 2010. | <p>ii)</p> |

| | | | |
|--|--|---|--|
| | | <p>4. Application de l'article 6 A – Mesures particulières - Sensibilisation Présentation du n° 3 du magazine Futuropa, pour une nouvelle vision du paysage et du territoire, sur « Paysage et espaces publics ».</p> <p>5. Application de l'article 6 B - Mesures particulières – Formation et éducation Rapport sur « paysage et éducation » présentant du matériel pédagogique pour les enseignements scolaires et projet de recommandation pour le Comité des Ministres</p> <p>6. Application de l'article 6 C – Mesures particulières – Identification et qualification 13^e atelier intitulé « <i>Devenir des territoires, identification et qualification des paysages : un exercice de démocratie</i> », Monténégro, 2-3 octobre 2013 « Réunions des ateliers sur la Convention européenne du paysage »</p> <p>7. Application de l'article 7 « Politiques et programmes internationaux » de la Convention européenne du paysage Prise en compte de la dimension paysagère des politiques sectorielles de l'Union européenne et d'autres politiques et programmes internationaux.</p> <p>8. Application de l'article 9 « Paysages transfrontaliers » de la Convention européenne du paysage Renforcement de la coopération transfrontalière par l'organisation de réunions transfrontalières et la promotion du magazine <i>Futuropa, pour une nouvelle vision du paysage et du territoire</i> sur « Paysage et coopération transfrontalière » (n° 2, 2010).</p> <p>9. Application de l'article 10 « Suivi de la mise en œuvre de la Convention » et de l'article 8 « Assistance mutuelle et échange d'informations » de la Convention européenne du paysage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Publication des actes de la célébration du 10^e anniversaire de la Convention européenne du paysage, Florence, Italie, 2010 • Politiques du paysage menées dans les Etats membres du Conseil de l'Europe • Compendium des données nationales • Mise en place du système d'information du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage et de son glossaire, conformément à la Recommandation CM/Rec(2008) 3 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage Recommandation du Comité des Ministres adoptée le 11 décembre 2013 | |
|--|--|---|--|

| | | | |
|--|--|---|------------|
| | | <p>10. Application de l'article 11 « Prix du paysage du Conseil de l'Europe » de la Convention européenne du paysage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Publication sur la présentation des sélections nationales du prix du paysage du Conseil de l'Europe – Sessions 2008-2009 et 2010-2011 ; • Publication de la 11^e réunion des Ateliers du Conseil de l'Europe sur le <i>Forum des sélections nationales du prix du paysage du Conseil de l'Europe - Sessions 2008-2009 et 2010-2011</i>, 4-5 juin 2012, Carbonia, Sardaigne, Italie ; • Organisation de la 3^e session du prix du paysage du Conseil de l'Europe conformément à la Résolution CM/Res(2008)3 du Comité des Ministres 2012-2013 ; • Décision du Comité des Ministres sur la 3^e session du prix du paysage du Conseil de l'Europe adoptée le 11 décembre 2013, conformément à la Résolution CM/Res(2008) 3 du Comité des Ministres 2012-2013. | |
| <p>1.9 Titre : Convention européenne relative à la protection du patrimoine audiovisuel</p> <p>Fonction : politiques et stratégies</p> <p>Durée : suivi en cours</p> <p>Budget : aucun</p> <p>Couverture géographique : 18 Etats membres signataires et 8 ayant ratifié la Convention</p> <p>Site web : www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/Audiovisuel/Default_fr.asp</p> | <p>Dépôt légal de toutes les images en mouvement produites ou coproduites, préservation, conservation et accès du public dans chaque Etat signataire</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Pas de réunion du Comité permanent de la Convention européenne relative à la protection du patrimoine audiovisuel (CEPA) en 2013 ; • La Bosnie-Herzégovine a signé et ratifié la convention en 2012 et l'Allemagne en 2013 ; • Le Protocole à la Convention européenne relative à la protection du patrimoine audiovisuel, sur la protection des productions télévisuelles, entrera donc en vigueur en 2014. | <p>ii)</p> |

| | | | |
|---|---|--|------------|
| <p>1.10 Titre : Convention européenne sur la coproduction cinématographique</p> <p>Fonction : principes et valeurs</p> <p>Durée : suivi en cours (révision envisagée)</p> <p>Couverture géographique : ratifiée par 43 Etats membres du Conseil de l'Europe</p> <p>Site web : http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/QueVoulezVous.asp?NT=147&CM=8&DF=21/05/2013&CL=FRE</p> | <p>Promouvoir la coopération entre les Etats membres en énonçant des règles minimales visant à faciliter le développement des coproductions cinématographiques (Eurimages)</p> | <p>Révision de la convention prévue pour l'exercice biennal 2014-2015.</p> <p>Les travaux préliminaires suivants ont notamment été réalisés en 2013:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration et adoption du mandat du CPP-CINE par le CM • Consultation avec le Bureau du CDCPP, en octobre, en vue de la nomination d'experts nationaux pour siéger au sein du CPP-CINE • Préparation d'un projet de plan de travail en décembre 2013 pour la révision de la Convention en 2014/15. | <p>ii)</p> |
| <p>1.11 Titre : 60^e Anniversaire de la Convention culturelle européenne</p> <p>Fonction : principes et valeurs</p> <p>Durée : à partir de nov. 2014</p> <p>Budget : à définir</p> <p>Couverture géographique : Etats membres du CdE</p> <p>Site web : www.coe.int</p> | <p>Lancement des préparatifs de la célébration du 60^e anniversaire de la Convention culturelle européenne (nov. 2014), à la fois avec les Etats membres et en interne (au niveau du Conseil de l'Europe)</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Réunions avec la Direction de la Communication et conceptualisation d'une exposition sur les réalisations de la CCE; • Rapport au Bureau du CDCPP en octobre 2013 et appel aux initiatives nationales au soutien pour les activités du CdE envisagées dans le cadre des célébrations de l'anniversaire; • Rapport au GR-C en novembre 2013 sur les projets envisagés jusqu'à présent et appel au soutien des Etats membres. | |

| | | | |
|---|---|---|------------|
| <p>1.12 Titre : Evénements culturels du Conseil de l'Europe</p> <p>Fonction : action de terrain</p> <p>Durée : 2012</p> <p>Budget : aucun</p> <p>Couverture géographique : Etats membres du Conseil de l'Europe</p> | <p>Label décerné chaque année à un nombre très restreint (5 maximum) d'événements culturels exceptionnels qui ont pour principal objectif de traiter de questions liées aux valeurs et principes fondamentaux défendus par le Conseil de l'Europe (par exemple, la démocratie, les droits humains, la non-discrimination, l'égalité entre les sexes, etc.).</p> | <p>En 2012, le label « Evénement culturel » du Conseil de l'Europe a été décerné à 5 projets :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'initiative pour la musique de la Fondation Aga Khan (AKMI) destinée à préserver la musique traditionnelle ; 2. Hôtel Gelem, projet réalisé avec des communautés roms pour les aider à créer des chambres d'hôte dans différents campements en Europe ; 3. Satellitstaden, projet artistique réalisé sur des antennes paraboliques dans plusieurs banlieues de Stockholm ; 4. Culture Future Club – projets culturels et artistiques organisés sur le thème du changement climatique ; 5. Guerriers – Génération – Europe – exposition photo et discussions sur l'identité de la jeune génération en Europe. | <p>ii)</p> |
| <p>1.13 Titre : 30^e exposition d'art du Conseil de l'Europe sur le thème « Soif de liberté. L'art en Europe depuis 1945 »</p> <p>Fonction : action de terrain</p> <p>Durée : jusqu'à 2015</p> <p>Budget : € 3 millions (contributions volontaires et programme culturel de l'UE 2007-2013)</p> <p>Couverture géographique : Etats membres du CdE</p> <p>Site web : http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/events/exhibitions_FR.asp?</p> | <p>La 30^e exposition d'art du Conseil de l'Europe « Soif de liberté. L'art en Europe depuis 1945 » est une tentative unique d'offrir une perspective contemporaine de l'après-guerre froide sur l'art et l'Histoire européens depuis 1945. Grâce à une subvention importante de l'UE, l'exposition a été présentée à Milan, Tallinn et Cracovie en 2013, et des ateliers, des conférences et des expositions satellites se tiendront dans plusieurs autres pays jusqu'en 2015.</p> | <p>L'exposition a été lancée à Berlin, le 16 octobre 2012, par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et par Guido Westerwelle, ministre allemand des Affaires étrangères. Elle s'est ensuite tenue à Milan, où elle a été inaugurée le 13 mars 2013 par Claudia Luciani, directrice de la gouvernance démocratique et conseillère municipale chargée de la culture à Milan. L'exposition a ouvert à Tallinn le 27 juin et à Cracovie le 18 octobre 2013.</p> | <p>ii)</p> |

2

Programme : Citoyenneté démocratique par l'éducation, la culture et les politiques de la jeunesse

Une coopération régionale et des projets pilotes en matière de patrimoine culturel et naturel sont soutenus tout particulièrement en Europe du Sud-Est et dans la région de l'initiative de Kyiv⁵ afin de renforcer les capacités et d'apporter des bénéfices aux communautés en matière de développement, y compris concernant la participation démocratique, d'influer sur les politiques nationales, d'améliorer la gouvernance démocratique, et de générer des modèles de bonnes pratiques qui soient transmissibles.

| Projet | Objectif | Produits et résultats | Renvoi au mandat du CDCPP |
|--|--|---|---------------------------|
| <p>2.1 Titre : Processus de Ljubljana II – Réhabiliter notre patrimoine commun</p> <p>Fonction : action de terrain</p> <p>Durée : 1^{er} juin 2011-31 mai 2014</p> <p>Budget : programme conjoint CdE/UE € 600 000</p> <p>Couverture géographique : Europe du Sud-Est (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Monténégro, Roumanie, Serbie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et Kosovo*)</p> <p>Site web : www.coe.int/irppsah</p> | <p>Lancé en 2011, le <i>Processus de Ljubljana II : Réhabiliter notre patrimoine commun</i> renforce et développe le programme conjoint CdE/CE intitulé <i>Plan pour la mise en œuvre de projets de réhabilitation intégrée / Evaluation du patrimoine architectural et archéologique</i> (IRPP/SAAH, 2003-2010). Ce nouveau cadre opérationnel transitoire est géré par le <i>Conseil régional de coopération</i> à travers la <i>Task Force pour la culture et la société</i>. Le Conseil de l'Europe, partenaire de ce programme conjoint avec la Commission européenne (DG-ELARG, Programme multibénéficiaires IPA), est chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • créer et diriger un groupe d'experts pour offrir un soutien adéquat et opportun au Secrétariat et aux groupes de travail nationaux ; • superviser la mise en œuvre et le développement de la méthodologie IRPP/SAAH via le <i>Processus de Ljubljana II</i>. | <ul style="list-style-type: none"> • Mission d'audit dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine » pour évaluer le fonctionnement des systèmes et procédures de restauration culturelle et repérer les obstacles pratiques et institutionnels qui entravent le processus de Ljubljana II ; • Deux ateliers réunissant des experts régionaux et internationaux pour élaborer une feuille de route et un plan d'action en matière d'évaluation des besoins ; • Réunions de travail de la Task Force pour la culture et la société et le Secrétariat du Conseil de l'Europe, et réunions de travail de groupes d'experts ; • Trois ateliers réunissant des experts régionaux et internationaux pour élaborer une feuille de route et un plan d'action politiques, juridiques et relatifs à la mobilisation de fonds pour chaque pays bénéficiaire ; • Six ateliers pour réaliser des rapports d'évaluation du patrimoine et poser des priorités (coordination/coopération, législation, gestion/stratégies, promotion/sensibilisation, éducation/formation) en Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Monténégro, Serbie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine » ; • Atelier pour présenter la méthodologie d'évaluation des projets, des études de cas (programmation et mobilisation de fonds) et l'évaluation des effets (London School of Economics) ; • Evaluation d'impact en Bosnie-Herzégovine et en Serbie par la <i>London School of Economics</i> ; • Rapport de recommandations sur les projets prioritaires que l'Union européenne doit privilégier. • Projet de publication (série "Patrimoine européen") sur l'impact du Processus de Ljubljana en ESE (contributions d'environ 10 universités et de chercheurs/universitaires de haut niveau). | <p>iii)</p> |

⁵ Les pays participant à l'initiative de Kyiv sont l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la République de Moldova, l'Ukraine et le Bélarus.

| | | | |
|---|--|--|-------------|
| <p>2.2 Titre : Projets pilotes de développement local (LDPP)</p> <p>Fonction : action de terrain</p> <p>Durée : en cours</p> <p>Budget : € 350 000</p> <p>Couverture géographique : Europe du Sud-Est (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Monténégro, Roumanie, Serbie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine ») et Chypre</p> <p>Site web : www.coe.int/ldpp</p> | <p>Les projets pilotes de développement local (LDPP) sont destinés à aider les institutions locales, régionales et nationales à évaluer la cohérence dans le temps – tant culturelle que géographique – des territoires dont le développement peine à progresser.</p> <p>Les LDPP visent le développement à long terme de territoires (composés de villes et de zones rurales), en mettant à profit leurs caractéristiques distinctives et leur attractivité.</p> <p>En tant que processus pilotes, les LDPP obéissent à des principes retenus par les collectivités et axés sur la territorialité, qui guideront de plus en plus les politiques européennes de développement, notamment la participation des citoyens dans les processus de planification urbaine et territoriale, et la mise en œuvre de projets multidimensionnels et intersectoriels, ancrés dans un contexte local.</p> | <p>La démarche LDPP a été développée par le biais de projets en Croatie, à Chypre, en Serbie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine", car les progrès et le soutien politiques offrent les meilleures garanties pour obtenir rapidement des résultats:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les commissions interministérielles et les comités directeurs veillent à la grande visibilité et à l'efficacité des projets; • les cellules locales de mise en œuvre du projet servent de multiplicateurs aux initiatives pour les populations locales (sensibilisation) et impliquent les communautés locales dans les débats et les discussions; • les diagnostics sont réalisés et validés localement; la phase de la Stratégie est lancée en Croatie; • une vaste étude sur le patrimoine menée en Croatie et dans "L'ex République Yougoslave de Macédoine" sur la base d'une méthodologie novatrice (identification des valeurs du patrimoine pour les stratégies de développement); • des assemblées générales organisées en Croatie et dans "L'ex République Yougoslave de Macédoine" pour réunir tous les acteurs locaux, régionaux et nationaux afin de dresser le bilan des progrès accomplis; • 2 réunions de coordination réunissant des coordinateurs nationaux et des chefs de projet (dimension régionale et internationale du projet); • 2 brochures publiées pour la promotion des LDPP. | <p>iii)</p> |
| <p>2.3 Titre : Projet pilote pour la réhabilitation du patrimoine culturel dans les villes historiques (programme régional de l'initiative de Kyiv)</p> <p>Fonction : action de terrain</p> <p>Budget : € 20 000</p> <p>Couverture géographique : Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Moldova, Ukraine</p> <p>Site web : www.coe.int/histowns</p> | <p>L'activité Pré-COMUS doit assurer la transition entre la fin de l'Initiative de Kiev et le lancement de la phase suivante (en cours de négociation avec l'UE).</p> | <p>La phase I du "Projet pilote pour la réhabilitation du patrimoine culturel dans les villes historiques" s'est achevée en 2011. Un nouveau Programme conjoint avec l'UE (dans le cadre du Programme du Partenariat oriental, budget: 650 000€) devrait lancer la phase II du projet en 2014: Stratégies urbaines axées sur les collectivités dans les villes historiques (COMUS).</p> <p>La phase de Pre-COMUS réalisée en 2013 visait à préserver le haut niveau de mobilisation des partenaires nationaux et locaux. Les réunions ont permis de diffuser des informations sur les progrès dans les négociations avec l'UE et de préparer les préconditions opérationnelles nécessaires à COMUS (le premier objectif étant de faire pleinement adopter la description du projet par les autorités nationales).</p> | <p>iii)</p> |

| | | | |
|---|---|---|-------------|
| <p>2.4 Titre : Evaluation de la politique patrimoniale en République de Moldova</p> <p>Fonction : action de terrain</p> <p>Durée : mission du CdE du 5 au 7 juin 2012. Suivi en cours de discussion.</p> <p>Budget : € 10 000</p> <p>Couverture géographique : République de Moldova</p> | <p>Contribuer à l'élaboration d'une stratégie nationale du patrimoine en République de Moldova conforme aux normes européennes, à la suite d'une demande d'assistance technique du CdE pour analyser la politique patrimoniale du pays.</p> | <p>Une mission d'experts internationaux (chefs des départements du Patrimoine de Belgique – région wallonne, France et Roumanie) a été conduite du 5 au 7 juin 2012. Le rapport rédigé présente une série de propositions destinées à mettre en place et adopter une stratégie nationale globale en faveur du patrimoine. Ces propositions, qui portent entre autres sur la documentation et l'établissement d'un inventaire, des améliorations juridiques et institutionnelles, la formation et des actions pilotes, ont été soumises au Gouvernement de la République de Moldova et, sous réserve de l'avis qui sera émis, pourraient être utilisées pour étendre la coopération à plus large échelle avec le Conseil de l'Europe, sur une période de plusieurs années.</p> <p>Le Ministre de la Culture et les partenaires nationaux ont approuvé les recommandations du rapport et adressé une demande officielle d'assistance technique au Conseil de l'Europe. L'assistance devrait être conçue pour une période de 2 ans et comprend plusieurs mesures complémentaires (en cours de discussion).</p> | <p>iii)</p> |
|---|---|---|-------------|

3

Programme : Culture et démocratie : diversité culturelle et dialogue interculturel

Les villes qui participent au réseau des cités interculturelles reçoivent un soutien pour élaborer, mettre en œuvre et évaluer des stratégies d'intégration interculturelle.

| Projet | Objectif | Produits et résultats | Renvoi au mandat du CDCPP |
|---|--|--|---------------------------|
| <p>3.1 Titre : Cités interculturelles</p> <p>Fonction : action de terrain</p> <p>Durée : en cours depuis 2008</p> <p>Budget : € 222 000</p> <p>Couverture géographique : Etats membres du CdE + Japon, Corée, Mexique, Israël, Canada</p> <p>Site web : www.coe.int/interculturalcities</p> | <p>Elaborer et tester un nouveau paradigme pour les politiques locales de gestion de la diversité, fondé sur le concept de l'avantage de la diversité. Aider les villes pilotes à évaluer et à repenser leurs politiques à la lumière de ce concept. Concevoir des outils permettant d'accompagner un plus large éventail de villes pour qu'elles mettent en œuvre l'intégration interculturelle, et d'évaluer leurs résultats. Encourager davantage de villes et d'autorités nationales à adopter le modèle de l'intégration interculturelle.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • 70 villes participent au programme des villes interculturelles (réseau européen, réseaux nationaux, villes non européennes) – 5 villes s'y sont associées depuis janvier 2014; • 23 villes ont développé ou révisé leur stratégie interculturelle http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/Cities/ICCStrategies_en.pdf • 65 villes participent à l'Index ICC http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/Cities/Index/default_en.asp • Le guide étape par étape de construction de Cités interculturelles fournit des conseils pratiques http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/Cities/research/default_en.asp et a été traduit en italien, en russe, en espagnol et en portugais; • De nouveaux profils interculturels (diagnostic du niveau de développement des politiques de la diversité locale dans une série de domaines) assortis de recommandations ont été élaborés pour 3 villes, et 2 profils ont été révisés. • La recherche a évalué la validité du concept d'avantage de la diversité et la corrélation entre les politiques interculturelles et les résultats pour les villes http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/Cities/research/default_en.asp et une évaluation de l'impact du travail interculturel dans les villes membres a été réalisée. • Une méthodologie pour le développement participatif d'une stratégie pour la diversité locale a été finalisée après avoir été testée dans 4 villes. • Des documents thématiques ont été élaborés en 2013: <u>Business partnerships for the Intercultural City: Making the Diversity Advantage real</u>; <u>Evaluating the performance and impact of intercultural policies</u> Cinq réseaux nationaux de villes interculturelles ont réalisé des échanges de bonnes pratiques, du travail de politiques thématiques et de promotion. • Un projet de recommandation CM sur l'intégration interculturelle a été approuvé par le CDCPP en mai 2013 et soumis à d'autres comités intergouvernementaux par le CM avant adoption. | <p>iii)</p> |

3.2

Titre : MEDIANE – Echanges médiatiques pour la diversité inclusive, l'antiracisme et la non-discrimination en Europe

Fonction : action de terrain

Durée : janvier 2013 – décembre 2014

Budget : € 1 400 000
Programme conjoint CdE/UE

Couverture géographique :
Etats membres de l'UE

Site web : www.coe.int/mediane

Le principal objectif de MEDIANE est de promouvoir et de stimuler des approches inclusives et interculturelles de la création et de la production pour tous types de secteurs et de contenus médiatiques, et pour cela :

- favoriser l'échange au niveau européen des pratiques médiatiques en matière de formation au journalisme, de gestion éditoriale et de création/production,
- organiser des rencontres réunissant les différents acteurs de l'industrie médiatique européenne,
- analyser les pratiques professionnelles pour construire un index sur la capacité des médias à inclure la diversité dans leurs contenus. Cet index sera un outil de mesure des capacités d'inclure les diversités et d'aide à la décision pour la création et la production de contenus médiatiques inclusifs.

MEDIANE vise à croiser les pratiques professionnelles et à encourager les médias à travailler ensemble pour améliorer leur aptitude à intégrer systématiquement l'expression de la diversité et de la non-discrimination dans la couverture médiatique.

MEDIANE soutient les **échanges européens de pratiques médiatiques (EEMP)** entre centres de formation au journalisme et aux médias, médias grand public et associatifs, médias des diversités et des minorités, syndicats de journalistes, organisations de propriétaires de médias, etc. 160 échanges européens de pratiques médiatiques sont prévus en 2013-2014.

MEDIANE organise des **Rencontres médiatiques européennes et des Rencontres médiatiques thématiques sous-régionales** (sur la formation des journalistes, la production médiatique et la gestion éditoriale) en rapport avec la diversité, la non-discrimination et l'intégration dans les pratiques professionnelles:

L'aspect novateur de MEDIANE est l'**Index médiatique** qu'il propose d'élaborer. S'appuyant sur l'expérience reconnue du CdE avec l'Index des Cités interculturelles, l'Index médiatique proposé est conçu comme:

- un outil **d'autorégulation** pour les médias et leur personnel, sur la capacité d'intégrer la diversité dans leurs pratiques professionnelles,
- et comme un outil de **prise de décisions** sur l'intégration de la diversité dans la conception et de la production de contenus médiatiques.

En 2013, Les activités suivantes ont été mises en œuvre:

- Une version finale du site internet de Mediane (www.coe.int/mediane) a été lancée, avec notamment un Centre de ressources en ligne « médias & diversité » (www.coe.int/mars);
- Une première rencontre européenne sur Mediane, organisée à Chypre du 10 au 12 juin 2013, a réuni plus de 90 professionnels des médias issus de plus de 15 pays différents de l'UE;
www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/mars/mediane/encounters/cyprus_en.asp
- Quatre rencontres thématiques ont été organisées en septembre 2013 (Espagne et Pays-Bas) sur la production, deux autres en octobre 2013 (Grèce et Italie) sur la pratique du journalisme et sur le journalisme, avec plus de 150 participants de l'industrie européenne des médias.
www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/mars/mediane/thematic-european-encounters_en.asp

Les premiers échanges européens ont été réalisés. Près de 200 demandes ont été reçues (320 attendues); 43 paires (160 attendues) ont été constituées, et 13 propositions de collaboration ont été validées.

www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/mars/mediane/EEMP_en.asp

Enfin, la note méthodologique sur l'index Mediane d'intégration de la diversité dans les médias a été finalisée à l'issue d'une vaste consultation des acteurs européens de ce milieu.

iv)

| | | | |
|--|---|---|------------|
| <p>3.3 Titre : Réseau universitaire européen d'études romani</p> <p>Fonction : politiques et stratégies</p> <p>Durée : juin 2011 - mai 2015 (1^e phase juin 2011 - mai 2013)</p> <p>Budget : € 335 000 (pour la 1^e phase) Programme conjoint CdE/UE</p> <p>Couverture géographique : Etats membres du CdE</p> <p>Site web : www.coe.int/romastudies</p> | <p>Accroître la visibilité des études universitaires romani et accompagner de jeunes universitaires (bourses de recherche, université d'été)</p> <p>Constituer une base de données complète de 300 spécialistes pour offrir de meilleurs conseils en stratégie et élaboration des politiques afférentes aux questions roms.</p> | <p>Le réseau universitaire européen d'études romani a offert des prestations en matière d'éducation, de formation, de stratégie et de défense des intérêts, sous des formes diverses :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une université d'été à Budapest (20 enseignants et plus de 50 participants (juin-juillet 2012) en deux modules (doctorants/décideurs politiques) • Conseils en méthodologie de recherche et en suivi des politiques dans le cadre de séminaires organisés par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union Européenne (FRA) • Conseils en stratégie et étude de documents d'orientation, c'est-à-dire sur les stratégies nationales visant à améliorer la mise en œuvre des stratégies nationales d'intégration des Roms dans l'UE • Mesures antidiscriminatoires et actions positives visant à encourager les Roms en milieu universitaire (accueil de stagiaires roms au Centre européen sur les questions des minorités à Flensburg (D), 4 séminaires dans des centres de recherche européens situés à Chisinău (Md), Cluj-Napoca (Ro), Budapest (Hu), et Liverpool (R.-U.), faisant intervenir 40 jeunes chercheurs et 16 enseignants romani. • Un séminaire public et une conférence de presse sur la culture rom ont été organisés en septembre 2013 dans le cadre de « Marseille, capitale européenne de la culture ». Ces initiatives ont fortement contribué à mettre l'accent sur la perspective rom de la CCE et ont favorisé la visibilité du CdE, de l'UE et des hôtes locaux. Elles ont également permis de démentir des conceptions courantes, mais erronées, sur ce que serait soi-disant la culture rom. | <p>iv)</p> |
| <p>3.4 Titre: Ressources culturelles pour l'inclusion des Roms</p> <p>Fonction : action de terrain</p> <p>Durée: avril – décembre 2013</p> <p>Budget: € 159 000 Programme conjoint CdE/UE</p> <p>Couverture géographique: Etats membres du Conseil de l'Europe</p> <p>Site web : www.coe.int/Romainclusion</p> | <p>Le projet prévoit de travailler avec cinq campements de Roms d'Europe pour élaborer des plans détaillés d'activités économiques suite à l'expérience menée avec succès au campement de Roms de Kamenci, dans le nord-est de la Slovénie. Kamenci a réussi à mettre sur pied un ensemble viable d'activités permettant aux visiteurs non-Roms de découvrir la culture de ce peuple et de dialoguer avec les membres de la communauté Rom.</p> | <p>Cinq campements de Roms ont été sélectionnés: Sofa in Vitez (Bosnie-Herzégovine), Arabati Baba Teke à Tetovo ("L'ex-République yougoslave de Macédoine"), Orehovica (Croatie) et Gomilica à Turnišče (Slovénie).</p> <p>Les coordinateurs locaux ont préparé l'identification des activités culturelles qui mériteraient d'être organisées dans les cinq campements à la lumière du patrimoine culturel et artistique spécifique de chacun d'eux, et qui pourraient être développées ou vendues en tant que produits/services dans le cadre du tourisme culturel. Ce travail a fait l'objet de discussions au sein de la communauté rom dans chacun des campements afin de prendre en compte les idées et les souhaits des personnes concernées.</p> <p>Les activités du projet se répartissent selon les volets suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement (innovation sociale: développement de produits/services pour le tourisme culturel dans la communauté rom) - Education (formation des Roms dans le cadre du renforcement des capacités et en vue d'activités spécifiques – sociales, entrepreneuriat, culture, tourisme) - Promotion (festivals, expositions, manifestations interculturelles, défilés de mode et autres initiatives promotionnelles) - Investissements (construction et aménagement du Centre culturel rom dans le campement rom). | |

| | | | |
|--|--|---|--|
| | | <p>Le projet a été présenté aux maires de quatre des cinq campements ainsi qu'aux ONG locales, qui y sont totalement favorables, et discuté avec eux.</p> <p>Un plan d'affaires et un plan financier ont été élaborés pour les 5 campements, et assortis d'une estimation détaillée des coûts pour la phase de réalisation (2014-2017).</p> <p>Un dépliant sur le projet, préparé en anglais et en français, a été diffusé.</p> | |
|--|--|---|--|

4

Programme : Répondre aux situations de crise : situations post-confliktuelles et catastrophes naturelles

Une assistance technique est apportée afin d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies de renforcement de la confiance, de réconciliation, de reconstruction et de développement socio-économique à Chypre et éventuellement dans d'autres Etats membres, ainsi qu'au Kosovo*

| Projet | Objectif | Produits et résultats | Renvoi au mandat du CDCPP |
|--|--|--|---------------------------|
| <p>4.1 Titre : Soutien de l'UE et du CdE à la promotion de la diversité culturelle au Kosovo* (PCDK) – Phases I et II</p> <p>Fonction : action de terrain</p> <p>Durée : Phase II octobre 2012 - mars 2015</p> <p>Budget : € 2,4 M Programme conjoint CdE/UE</p> <p>Couverture géographique : Kosovo*</p> <p>Site web : pour en savoir plus sur la phase I http://www.coe.int/pcdk</p> | <p>Phase I - Le projet a accru les activités liées à la réhabilitation du patrimoine culturel en collaboration avec les institutions pertinentes, en utilisant le patrimoine culturel comme un outil pour la réconciliation et le dialogue entre les communautés. Il avait également pour objectif de développer le potentiel économique du patrimoine culturel.</p> <p>Phase II – Ce projet visera à faciliter une planification et une gestion viables du patrimoine au Kosovo*, dans le respect des normes et valeurs européennes. L'accent sera particulièrement mis sur le bien-être communautaire, avec la participation active de tous les acteurs concernés et de la société civile.</p> | <p>PCDK I:</p> <p>Le projet PCDK I, mis en œuvre d'octobre 2009 à septembre 2012, a été mené sur cinq axes : la RIC, développement des capacités, développement de l'éducation, développement économique local, réseau communautaire du patrimoine. Grâce à une perspective sur le long terme et à une bonne compréhension de la situation sur le terrain, le projet PCDK a grandement contribué à l'amélioration des capacités humaines, à la production d'outils appropriés sur le plan local et conformes aux normes internationales, et à des initiatives coordonnées des différentes parties prenantes pour mettre en œuvre des programmes efficaces.</p> <p>Depuis son lancement, le projet PCDK a démontré la validité de son approche globale et novatrice des problèmes. En outre, le projet PCDK a réussi à se constituer un public informé au-delà des experts et des professionnels sur le terrain, et l'on assiste à un regain d'intérêt et de sensibilisation. Ce public acquis et doté d'un fonds de connaissances, de prise de conscience et d'aptitudes en constante augmentation, est bien réparti dans les diverses strates de la société et des institutions pour jouer un rôle actif dans la mesure où les moyens disponibles, les conditions locales et les cadres institutionnels le permettent.</p> <p>Pour conclure, grâce à son approche qui lui assure une large participation de parties prenantes de tous les niveaux de la société, avec une implication du grand public et des initiatives de terrain menées par des ONG, une sélection de communes, des Instituts régionaux de protection des monuments et des ministères pertinents au niveau central, avec ses 5 composantes et ses 22 sous-projets et plus de 80 activités, la première phase du projet PCDK:</p> <ul style="list-style-type: none"> • a permis de travailler avec plus de 80 entités et 700 personnes occupant diverses fonctions; • a atteint plus de 25 000 personnes qui ont directement profité du projet; • a produit 24 publications et 11 documentaires en anglais, en albanais et en serbe. <p>Les résultats de la phase I sont présentés à l'adresse www.coe.int/pcdk</p> | <p>iii)</p> |

PCDK II

Principaux résultats attendus:

- amélioration des capacités opérationnelles et d'organisation du ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports – Service du patrimoine culturel, y compris l'Institut pour la protection des monuments et les Centres régionaux du patrimoine culturel ;
- renforcement de la capacité opérationnelle de l'équipe de formateurs du Groupe de travail interministériel (GTIM) ;
- amélioration des capacités du Réseau de la communauté du patrimoine et harmonisation entre les autorités centrales et locales ;
- mise en œuvre de la conception et du module du stage produits dans le cadre de PCDK I, en mettant l'accent sur les écoles primaires, le secondaire supérieur et les universités ;
- implication active du grand public, et en particulier des enfants et des jeunes (en veillant à une représentation équitable des filles et des garçons), dans des activités autour du patrimoine s'appuyant sur un apprentissage par l'expérience et la sensibilisation ;
- possibilités de développement professionnel offertes aux enseignants dans les cours concernant le patrimoine ;
- suivi de la mise en œuvre du Plan pour le patrimoine de l'ouest du Kosovo ;
- présentation d'exemples pratiques d'initiatives de développement local;
- mise en place d'un système viable de suivi et d'un groupe pilote sur les questions de patrimoine et de diversité ;
- finalisation d'une méthodologie efficace sur les aménagements locaux par le patrimoine qui œuvre pour le Kosovo;
- sensibilisation du grand public au patrimoine culturel et naturel, en veillant à

Fin 2013, l'état d'avancement des divers éléments du projet PCDK II était le suivant :

Développement des capacités

- Elaboration d'un projet de loi sur les musées (dernière phase);
- progrès dans la rédaction du glossaire sur le patrimoine culturel du Kosovo;
- lancement du processus d'inventaire du patrimoine culturel intangible, mobile et paysager, conformément aux lignes directrices élaborées dans le cadre du projet PCDK I;
- production et publication d'une étude de cas sur l'approche intégrée;
- travail intensif pour consolider l'IMWG afin d'obtenir une structure durable au niveau central pour l'harmonisation;
- réalisation de 8 séances de formation avec la participation de 160 personnes d'institutions locales et de la société civile;
- visites d'étude.

Education et sensibilisation

- Organisation de mini-programmes éducatifs "Semaine du patrimoine à l'école", "Adoptez un site" et "Les seniors parlent aux enfants" avec des artisans, présentation des pratiques du patrimoine immatériel qui sont en danger de disparition au Kosovo. Environ 1 650 ont été rencontrés au cours de la première année du projet;
- homologation par le ministère de l'Education, des sciences et de la technologie au Kosovo du 'manuel de l'enseignant' destiné à servir d'ouvrage de référence facultatif dans les écoles primaires;
- organisation de formations pour 20 enseignants (11 femmes et 9 hommes) de 19 écoles du Kosovo et élaboration d'un manuel pour les formateurs d'enseignants, destiné aux formations organisées en 2014;
- coordination de visites sur les sites pour environ 2 700 personnes.

Développement économique local

- Elaboration d'un modèle pour la promotion de la gestion du patrimoine;
- création d'un concept pour l'initiative des itinéraires culturels et recherches préliminaires auprès d'experts locaux et internationaux;
- développement de plans pour le patrimoine dans 4 régions du Kosovo;
- organisation d'un atelier sur le tourisme lié au patrimoine "Le patrimoine, une ressource" qui met l'accent sur les ressources

| | | | |
|---|--|---|-------------|
| | <p>une participation équilibrée entre hommes et femmes ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - promotion du patrimoine européen commun par le biais des journées européennes du patrimoine ; - production d'exemples pour la mise en œuvre pratique des activités intégrées de restauration. | <p>locales exploitables pour le développement local.</p> <p><u>Bien-être dans la collectivité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Fin de la numérisation des documents de la RIC; • fin de la conception du programme d'éducation et de conception de la restauration, dont la réalisation est prévue en 2014; • organisation d'une rencontre du Réseau de la communauté du patrimoine à Budva, Monténégro, avec la participation de 50 membres du réseau représentant toutes les régions du Kosovo; • création d'un Groupe pilote du Réseau communautaire du patrimoine doté d'une structure solide, de la charte et d'une page Facebook; • contribution aux activités des Journées européennes du patrimoine; • organisation de 3 réunions périodiques des groupes de travail, y compris du comité directeur du projet, du groupe de travail interministériel, des groupes de travail régionaux et des groupes de travail inter-municipaux. | |
| <p>4.2 Titre : Réhabilitation du centre historique de Lorca, Espagne</p> <p>Fonction : action de terrain</p> <p>Durée : 2012-2013</p> <p>Budget : € 56 500</p> <p>Couverture géographique : Lorca (Espagne)</p> | <p>Assistance technique et aide apportées aux autorités responsables de la réhabilitation de Lorca. Mise en œuvre d'une stratégie globale durable, axée sur la réutilisation et la revitalisation du centre historique et de son environnement.</p> <p>Le rapport énonce les objectifs suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • adoption d'un modèle de gestion et de gouvernance ; • révision du cadre juridique existant avec identification des critères d'intervention ; • approche stratégique dans une zone protégée (action citoyenne, revitalisation du centre historique par un programme ciblé visant les monuments et les espaces publics) ; • approche coordonnée dans le secteur du <i>Barrio Alto</i> ; • approche stratégique des zones périphériques et de leur environnement culturel. | <p>L'Espagne (financement par la ville de Lorca) a consenti une contribution volontaire (contrat signé) pour la mise en œuvre du projet.</p> <p>Aucune action réalisée en 2013 en raison d'un manque de coordination au niveau local.</p> | <p>iii)</p> |